

#energie

#local

#renouvelable

#solidaire

**L'ÉNERGIE PAR LES CITOYENS, POUR LES CITOYENS. ÉNERGIE PARTAGÉE  
ACCOMPAGNE LES INITIATIVES DE PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE  
QUI ASSOCIENT LES HABITANTS ET ACTEURS DE LEUR TERRITOIRE**

Structure : Energie Partagée

Difficulté : facile

# ÉNERGIE PARTAGÉE



Associations

Energie propre

France

La vocation d'Énergie Partagée est d'accompagner une réappropriation de l'énergie par les citoyens, non seulement financièrement par leur implication au capital de ces projets de territoires, mais aussi par une participation active aux réflexions de fond qui composent une transition énergétique durable et partagée.

## Le Mouvement Énergie Partagée

Entièrement dédié à l'émergence de projets citoyens de production d'énergie renouvelable, Énergie Partagée fédère l'ensemble des projets et des acteurs de l'énergie citoyenne et agit à plusieurs niveaux pour répondre au mieux à leurs besoins.

## Qu'est-ce qu'un projet d'énergie renouvelable citoyen ?

On appelle « citoyen » un projet de production d'énergie renouvelable (EnR) qui ouvre majoritairement son capital au financement collectif et son pilotage aux acteurs locaux, dans l'intérêt du territoire et de ses habitants.

## Les propositions clés d'Énergie Partagée

### Communautés énergétiques : pousser pour une définition robuste et un cadre facilitateur

Les communautés d'énergie renouvelables et les communautés énergétiques citoyennes bénéficient depuis fin 2023 d'une définition en droit français. Afin que cette définition puisse servir à l'essor et à la massification de la participation des citoyens, collectivités et acteurs locaux en tant qu'acteurs à part entière de la transition énergétique, voici les principaux enjeux et perspectives pour l'avenir, ainsi que les structures concernées par leur mise en œuvre.

Énergie Partagée a réalisé un [décryptage de la définition française des communautés énergétiques](#).

Nous y portons également 5 propositions clés :

1. Clarifier les éléments de définition qui le nécessitent. *Qui ? Administration et parlement.*
2. Identifier le décalage entre la définition existante et l'écosystème actuel de l'énergie citoyenne. *Qui ? Acteurs de l'énergie citoyenne, pour partage aux décideurs et acteurs concernés.*
3. Identifier les possibilités d'évolution de la définition à l'échelle française et européenne pour une meilleure adéquation avec cet écosystème. *Qui ? Parlement et/ou administration, en concertation avec les acteurs concernés, dont représentants de l'énergie citoyenne et des collectivités.*
4. En parallèle, identifier et mettre en œuvre des mesures favorables aux communautés énergétiques qui soient utiles à l'écosystème actuel sans le déstructurer – par exemple, proposer des mesures pour les projets portés par des communautés énergétiques en propre mais aussi co-actionariat / co-développement avec d'autres structures. *Qui ? Parlement et/ou administration, en concertation avec les acteurs concernés, dont représentants de l'énergie citoyenne et des collectivités.*
5. Identifier une structure en charge de la qualification des communautés énergétiques et lui conférer les moyens adéquats. *Qui ? Parlement et/ou administration.*

## Liens

<https://energie-partagee.org/>